

## PROCEDURE CONCERNANT LA NON UTILISATION DE LA FMI

### LE JOUR DU MATCH

L'utilisation de la FMI, conformément à l'article 139 bis des règlements généraux de la FFF est obligatoire.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, la procédure à suivre est la suivante :

- Le jour du match, l'arbitre de la rencontre appelle le numéro ci-dessous :  
**03.25.78.41.76**

sur le répondeur, il indique :

- son nom, prénom
- le lieu de la rencontre et les équipes en présence
- le motif rapide de l'impossibilité d'utilisation de la FMI

- Après le match, le club recevant confirme cela par mail sur la boîte compétition :  
[competitions@district-aube.fff.fr](mailto:competitions@district-aube.fff.fr)

En remplissant le document « CONSTAT ECHEC FMI » envoyé aux clubs sur leurs adresses mails officielles.

Ce document est accessible également sur le site du district aube de Football dans la rubrique « DOCUMENTS » onglet « AUTRES DOCUMENTS » catégorie « COMPETITIONS »

Ce document est à retourner **avant le mardi 10h** à l'adresse mail [competitions@district-aube.fff.fr](mailto:competitions@district-aube.fff.fr)

Comme indiqué dans l'article 24 des règlements particuliers de la Ligue Grand Est, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui doit être envoyée à l'organisme gestionnaire par le club recevant dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la rencontre et au plus tard lundi 10h00 pour les rencontres du week-end.

En tout état de cause,

- le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
- Le non-respect de ces dispositions entraîne à l'encontre du club fautif une amende, dont le montant est fixé au statut financier.

Le motif de la non utilisation de la FMI sera étudié par la commission des compétitions qui jugera des suites à donner en fonction du motif évoqué sur la non utilisation.